



L'ACTUALITÉ

REPRÉSENTATIVITÉ, PLAN INDÉPENDANTS, DFS, SANTÉ AU TRAVAIL ÉTAIENT AU MENU DE LA CNAS

La CNAS s'est tenue cette semaine sous la présidence de Corine Postel, première vice-présidente de la CAPEB en charge des affaires sociales.



La représentativité patronale et ses enjeux

Corine Postel a ouvert les travaux en présentant l'équipe des conseillers de la CNAS : Cécile Beaudonnat, Christophe Bellanger, Nathalie Bergère, Michel Brochu, Gilles Chatras, Dominique Gaspard, David Morales, Jean-Yves Labat, Thierry Ravon et Laure Vial. Elle a ensuite indiqué que les résultats de la mesure de la représentativité des organisations patronales seront connus avant le 31 décembre. Ces résultats ne seront définitifs qu'à la publication des arrêtés.

Quoi qu'il en soit, la CAPEB continue de militer pour l'instauration d'un droit d'opposition symétrique car l'expérience a montré que, depuis 4 ans, ce droit d'opposition a considérablement nuit au dialogue social dans le bâtiment. Il est essentiel qu'une organisation puisse s'opposer à un accord dès lors qu'elle représente soit plus de 50% des entreprises adhérentes soit plus de 50% des salariés des entreprises adhérentes.

Caisses sociales du Régime général et des Indépendants : la représentation de l'U2P en question

Corine Postel a également rappelé qu'au vu des résultats de la mesure de la représentativité des travailleurs indépendants, réalisée pour la première fois cette année, l'U2P, la CPME, la FNAE et la CNPL sont, pour 4 ans, les OP représentatives habilitées à désigner des représentants au sein du CPSTI. Les instances de gouvernance des caisses du régime général de la sécurité sociale et du CPSTI seront renouvelées au plus tard en début d'année prochaine. Ce sera l'occasion d'aligner ces renouvellements sur le rythme de représentativité des organisations et de déterminer la répartition des sièges sur la base des nouvelles audiences patronales et syndicales. Il en sera de même pour les instances régionales de la protection sociale des indépendants. Dans tous les cas, Corine Postel a appelé les délégués de la CNAS à identifier rapidement des candidats

pour ces postes à pourvoir. Toutefois, il semblerait que le gouvernement s'apprêterait, suite à de fortes pressions du MEDEF, et sur la base d'une méthode de calcul totalement erronée et injustifiable, à diminuer considérablement le nombre de représentants de l'U2P au sein des conseils des caisses de sécurité sociale. Face à ce revirement intolérable des pouvoirs publics, l'U2P, avec le soutien de la CAPEB, fait son maximum pour s'y opposer. À suivre.

Les objectifs du plan "Indépendants"

Les délégués de la CNAS ont ensuite accueilli **François-Xavier Huard**, Conseiller Artisanat, du Ministère des PME, venu présenter les grandes lignes du plan « Indépendants ». On rappellera ici que ce plan contient une série de mesures visant à améliorer la protection sociale du travailleur indépendant, sa protection vis-à-vis des accidents de la vie et son accompagnement depuis la création de son entreprise à sa transmission. Le projet de loi qui en découle prévoit notamment d'ouvrir le statut de conjoint collaborateur aux concubins mais limite son exercice à 5 ans, ce que nous avons vivement combattu lors des débats parlementaires, sans succès hélas. À la suite de son intervention devant la CNAS, M. Huard a apporté [des précisions à ce sujet que vous pourrez retrouver dans notre actualité ARTUR](#).

L'ACTUALITÉ

Le lobbying de la CAPEB concernant l'évolution de la DFS

Après cette intervention, les délégués de la CNAS ont pris connaissance des nouvelles conditions d'utilisation de la déduction forfaitaire spécifique pour frais professionnels (DFS), rendues nettement plus difficiles puisque l'administration exige désormais que les frais professionnels soient justifiés, alors que ce n'était pas le cas jusqu'à présent. Une démarche plus compliquée que le chef d'entreprise aura sans doute des difficultés à engager et qui remet en cause le principe sur lequel reposait jusqu'ici cette DFS.

La CAPEB continue à contester ces changements et a, dans un premier temps, obtenu une tolérance de l'URSSAF dans ses contrôles jusqu'au 31 décembre 2022.

Santé au travail : les points clés de la loi

La CNAS est revenue sur la loi renforçant la prévention au travail et qui a transposé sur le plan législatif l'accord national interprofessionnel conclu par les partenaires sociaux en décembre 2020. La loi vise d'abord et avant tout à améliorer la prévention des risques professionnels, en

faisant évoluer le DU et ses modalités d'archivage, en mettant en place un passeport de prévention, en décloisonnant la médecine de ville et la médecine du travail et enfin, en ouvrant le suivi médical professionnel aux intérimaires et aux indépendants sur la base du volontariat, ces deux dernières mesures étant des demandes anciennes portées par la CAPEB et l'U2P contre l'avis initial du Medef.

C'est donc un grand motif de satisfaction pour les entreprises qui pourront désormais choisir, et donc arbitrer, entre la médecine de ville et la médecine du travail.

FORMATION ET COMPÉTENCES : NOUVEAU PAYSAGE, NOUVEAUX OUTILS, ENJEUX MAJEURS

Laure Vial, qui porte désormais les dossiers "formation" à la CAPEB, a présenté les problématiques du moment et leurs lourds enjeux pour les petites entreprises du bâtiment.

L'ANI du 15 octobre : un texte à ramifications

Laure Vial a présenté les grandes lignes de l'accord cadre interprofessionnel qui a été signé le 15 octobre dernier mais qui n'est pas encore applicable, un texte de loi étant nécessaire. Cet accord ouvre cependant la voie à plusieurs ateliers paritaires qui donneront lieu, soit à des négociations, soit à de simples discussions.

L'U2P partage les objectifs des partenaires sociaux qui commencent par un encouragement durable de l'alternance, la plus-value du contrat d'apprentissage étant reconnue et nécessitant qu'il puisse conserver sa singularité. Professionnaliser l'utilisation du CPF est un autre objectif partagé tout comme l'hypothèse d'une aide fiscale aux employeurs qui engageraient des dépenses de formation complémentaires au-delà de leurs obligations. L'U2P partage également la nécessité de simplifier et d'améliorer le système de certification, de poursuivre les actions sur les transitions professionnelles, de créer les conditions d'un pilotage efficient de la formation professionnelle et enfin, d'assurer le financement du système. Il y a lieu, en particulier, d'assurer le financement de la formation des entreprises de 11 à 50 salariés afin de préserver les fonds dédiés à celles qui en comptent moins de 11.

Les changements à venir pour le FAFCEA et l'OPCO de la Construction

Christophe Bellanger a évoqué la fusion des Conseils de Formation des Chambres de Métiers avec le FAFCEA à compter de janvier 2023, une échéance que nous jugeons trop lointaine car elle maintient l'insécurité juridique existante une année de plus et retarde la mise en place du FAF unique. Il a également rappelé les erreurs de fléchage

de la collecte des contributions des entreprises, erreurs qui ont conduit à diviser par deux les moyens disponibles du FAFCEA. Un toilettage des fichiers est en cours pour remédier à ces dysfonctionnements.



Laure Vial a ensuite rappelé les difficultés dont Constructys sort à peine (suspension de son agrément, négociation d'un accord pour l'obtenir à nouveau, administration provisoire de l'OPCO) qui ont donné lieu à une mobilisation sans faille de la CAPEB. L'accord signé a permis de remettre en ordre de marche le conseil et les paiements aux entreprises, de mieux prendre en compte les TPE et de conforter la place de la CAPEB. La finalisation des nouveaux statuts de l'OPCO fait aujourd'hui l'objet de nouvelles négociations.

Les outils pour susciter des vocations

Avec David Morales, Laure Vial a ensuite présenté les nouveaux services dont dispose l'artisanat du bâtiment pour attirer et promouvoir les métiers, recruter et former de nouveaux salariés. En l'occurrence, il a été question des différents supports de promotion des métiers créés par la CAPEB : les 12 affiches réalisées l'an dernier, le guide des métiers et des filières de formation dans l'artisanat du bâtiment et sa déclinaison en fiches, mis en ligne sur le site artisans-du-batiment.com et enfin, les 4 vidéos valorisant les métiers au travers de 4 thématiques : le confort de vie, la technologie, l'entretien du patrimoine bâti, l'environnement et



le développement durable. Les délégués de la CNAS ont également découvert le nouvel outil de gestion des compétences « ArtiCompétences » qui est en cours d'expérimentation et qui sera bientôt mis à la disposition des collaborateurs RH du Réseau, lesquels viennent d'ailleurs de constituer une communauté qui leur est dédiée afin de partager et d'échanger leurs pratiques, leurs expériences et leurs problématiques. Enfin, le portail maformationbâtiment a également été présenté comme une solution formation pour les entreprises. Un an après son ouverture, sur trois régions, le portail draine 2 000 connexions par mois, accueille 6 340 entreprises titulaires d'un compte, a permis de former 3 270 stagiaires et de générer 367 000 € de chiffre d'affaires. Un vrai succès ! déjà 2 000 connexions chaque mois et 6 340 entreprises titulaires d'un compte.

Les enjeux de l'apprentissage

À la suite, un état des lieux a été fait en matière d'apprentissage, d'emploi et de compétences. L'apprentissage connaît un réel dynamisme, comme en témoigne le nombre de contrats signés en 2020 et en 2021. Il a été rappelé que tous les CAP du bâtiment ont été renouvelés au cours des 3 dernières années intégrant désormais des compétences davantage en adéquation avec les besoins des entreprises et la réalité des métiers. À l'heure où les entreprises rencontrent d'importantes difficultés de recrutement, l'apprentissage apparaît donc comme des solutions tant pour répondre aux tensions ponctuelles en matière d'emploi qu'aux besoins de recrutement à plus long terme, mais permettant aussi d'intégrer les compétences transversales nécessaires pour répondre aux transitions écologique et numérique en cours, et enfin renforcer, ce que nous appelons de nos vœux, la féminisation des métiers.

L'ACTUALITÉ

UNE TABLE RONDE SUR
L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS

L'attractivité des métiers dans le bâtiment était le thème de la table ronde qui a conclu cette CNAS jeudi après-midi avec la participation du Président confédéral, de Corine Postel, David Morales, Laure Vial et les Directrices des pôles social et formation.



Le Président Jean-Christophe Repon a commencé par rappeler le contexte actuel (plans du gouvernement, convention Pôle Emploi, etc) et souligné tout l'intérêt des études produites par l'Observatoire des Métiers du BTP pour cerner les attentes et besoins des entreprises mais aussi pour nourrir les débats dans les CAPEB départementales au delà du ressenti des uns et des autres. Il a rappelé que ces études sont financées aussi par les contributions des petites entreprises. Corine Postel a exposé les conditions de l'attractivité du secteur en soulignant que le salaire ne doit pas être le seul élément à valoriser, même si les rémunérations sont plutôt intéressantes dans le bâtiment. Doivent aussi être valorisées les conditions de travail, la prévention, la prévoyance, la convivialité, les démarches RSE, sans oublier bien sûr les réelles opportunités de progression dans

une carrière, de l'apprenti au chef d'entreprise. Travailler dans une entreprise artisanale du bâtiment permet tout à fait d'avoir une vie personnelle. Beaucoup ignorent que les journées se terminent souvent à 17h30 et que le vendredi après-midi est généralement libre. Cécile Beaudonnat a souligné que la sécurité au travail est partie intégrante des conditions de travail favorables. Elle a rappelé que la prévention est un investissement pour la sécurisation des salariés, l'organisation du travail, et plus généralement la performance de l'entreprise. Le site préventionbtp et MonDocUnique Prem's sont des outils simples développés par l'OPPBT pour accompagner les entreprises dans leurs efforts pour assurer la prévention des risques. David Morales a souligné que ces outils sont parfaitement adaptés aux petites entreprises et que les UNA ont beaucoup



contribué à la mise au point du DocUnique. Le Président a rappelé la mobilisation de la CAPEB pour faciliter les recrutements dans les entreprises artisanales, notamment au travers d'une convention avec Pôle Emploi que les départements sont nombreux à reprendre. Il a été complété par David Morales qui a listé tous les outils de promotion développés par la CAPEB (affiches, fiches, guide, vidéos) et pointé la nécessité d'apporter un soin particulier à la qualité de l'accueil du nouvel arrivant dans l'entreprise. Enfin, Laure Vial a insisté sur les partenariats locaux avec Pôle Emploi et la poursuite de la mobilisation du Réseau et des entreprises en faveur de l'apprentissage, en s'appuyant sur les conseillers formation et RH des CAPEB et sur les utilisateurs des CAPEB de Pack Compétences CAPEB qui ont permis, par leur connaissance et leur analyse des besoins des entreprises, la mise au point du portail maformationbatiment et de l'outil RH ArtiCompétences.

GOUVERNEMENT

→ LE PLAN DU GOUVERNEMENT POUR DÉVELOPPER LE PHOTOVOLTAÏQUE

La Ministre de l'Écologie a annoncé une dizaine de mesures destinées à soutenir la production d'énergie à partir du photovoltaïque.



Au menu : le déploiement de panneaux solaires sur les friches et les terrains dégradés, des simplifications administratives pour les petits projets (procédures réduites, suppression de l'obligation d'autorisation environnementale pour l'installation de panneaux sur du bâti existant notamment, délivrance des autorisations d'urbanisme directement par le Maire) et des allègements de coûts, notamment les coûts de raccordement électrique pour les petites installations (moins de 500 kW) grâce à

une prise en charge à hauteur de 60 % par le tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité. La Ministre Barbara Pompili a également annoncé la création d'un label « Villes et départements solaires » en vue de soutenir les lauréats et de valoriser les collectivités qui les accompagneront. 5M€ seront par ailleurs consacrés au financement d'un réseau de conseillers pour aider les collectivités à monter des projets photovoltaïques ou éoliens. Enfin, un audit sera lancé l'an prochain pour identifier les mesures de simplification qu'il

faudrait encore prendre pour booster la filière. Une étude sera également menée en 2022 pour mesurer l'impact des installations photovoltaïques sur la biodiversité. On rappellera aussi que la Loi Climat et Résilience impose de nouvelles obligations pour faire en sorte que les entrepôts, hangars et autres parkings soient équipés de panneaux photovoltaïques, permettant ainsi de développer cette énergie sans grignoter sur de nouveaux espaces.

**À PARTIR DU LUNDI 22 NOVEMBRE 2021,
LA CAPEB HÉRAULT DÉMÉNAGE**

**NOUVELLE ADRESSE :
110 RUE GEORGES ONSLOW
ZAC GAROSUD
34070 MONTPELLIER**

RÉSEAU

→ LA CAPEB HÉRAULT A DÉMÉNAGÉ

La CAPEB Hérault a changé de locaux. Elle est désormais installée :
**110 rue Georges Onslow - ZAC Garosud
34070 Montpellier.**



CESE

Le Président de la CAPEB participait mardi à la séance plénière du CESE qui examinait une résolution sur la poursuite de l'engagement du CESE en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

DGT ET BERCY

Le Président confédéral a pu s'entretenir mercredi avec le Directeur Général du Travail, M. Romain, au sujet de la représentativité. Il s'est étonné du report de la parution des arrêtés de représentativité qui, pour le Bâtiment, étaient prévus initialement dans le lot d'arrêtés de novembre et qui n'y seront pas.



Vendredi, le Ministre des PME Alain Griset avait convié l'ensemble des membres du Bureau confédéral à un déjeuner à Bercy.

PARTENARIAT

Judi, le Président de la CAPEB a signé un accord de partenariat avec SIAMP, fabricant et distributeur spécialisé dans les mécanismes et systèmes des espaces WC (voir ci-dessous).

CNAS

Le Président confédéral est intervenu jeudi devant les délégués de la CNAS, notamment lors de l'intervention du Conseiller du Ministre des PME auquel il a demandé des précisions à plusieurs reprises, mais également dans le cadre de la table ronde sur l'attractivité des métiers.



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration concluait la semaine. Nous y reviendrons la semaine prochaine.

MÉTIERS

→ ÉCHANGES ENTRE LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DE TOUTES LES UNA ET DE LA CNFA

Les Présidents et les conseillers professionnels des UNA ainsi que la Présidente et les conseillères de la CNFA se sont réunis mercredi dernier pour aborder ensemble plusieurs sujets intéressants les uns et les autres.

Ils ont commencé par débattre autour de la place des femmes dans l'artisanat du bâtiment, partant d'une réalité chiffrée : 4 % des femmes sont chefs d'entreprise, 92 % des femmes connaissent la CAPEB et pourtant n'y adhèrent pas. Un chiffre peu satisfaisant qui nous conduit à imaginer un plan de communication pour mettre en avant les femmes chefs d'entreprise dans l'artisanat du bâtiment et les inciter à rejoindre la CAPEB. La discussion a également permis de souligner la nécessité de valoriser la mixité à l'intérieur du Réseau car la féminisation des métiers doit aussi pouvoir permettre à la CAPEB d'avoir une représentation respectant les règles de la parité. À ce propos, il a été souligné que l'exercice d'un métier n'est pas la seule façon pour une femme de travailler dans l'artisanat du bâtiment et que de nombreux postes de travail, souvent peu connus, leur sont ouverts qu'il s'agisse des activités tertiaires de l'entreprise ou de la maîtrise de logiciels de conception ou de dessin par exemple.

La réunion a ensuite glissé sur la problématique ancienne mais résolument d'actualité : comment mieux valoriser son entreprise ? Une question aux multiples réponses, toutes liées à la situation de chacun. Une présence sur le web paraît aujourd'hui essentielle pour tous. Doit-elle s'accompagner d'une acceptation de la notation de l'entreprise par les clients ? Certains pratiquent ces évaluations sans problème et sollicitent même leurs clients pour qu'ils déposent leurs avis en ligne. D'autres restent dubitatifs et méfiants quant à la véracité des avis déposés. La mise en place d'un showroom, réel ou virtuel, avec ou sans autres professionnels et/ou artisans, l'orientation du service vers un accompagnement complet du

client, notamment quand plusieurs corps d'état doivent intervenir, la mise en valeur de l'expérience d'une entreprise, de ses capacités à agir (matériel, personnel qualifié, ont également été évoqués comme des arguments à faire valoir pour mieux « vendre » son entreprise.

Conseillers et conseillères se sont ensuite penchés sur le regard que les maîtres d'œuvre et les maîtres d'ouvrage portent sur les entreprises artisanales du bâtiment. Ils ont tous noté une tendance très forte à l'existence d'un interlocuteur unique, rôle qui échoit le plus souvent à la maîtrise d'œuvre. Unaniment, les participants ont jugé nécessaire de faire évoluer les relations contractuelles avec la maîtrise d'œuvre, lorsqu'elle intervient, pour éviter de rester dans une relation de subordination ou de sous-traitance. Une image proposée par un conseiller professionnel résume parfaitement le sujet : Si la maîtrise d'œuvre est un chef d'orchestre, les artisans sont de très bons musiciens et doivent aussi contribuer à l'écriture de la partition.

Enfin, la réunion a permis aux uns et aux autres d'exprimer leurs attentes au regard des Journées Professionnelles de la Construction 2022 qui se tiendront à Toulouse les 22 et 23 septembre prochains et qui pourraient commencer dès le mercredi après-midi par une grosse séance d'ateliers en UNA et sans exposition, si le Conseil d'administration le décide. Avec l'idée d'accorder davantage de place à l'exposition les jours suivants afin de lui apporter une dynamique plus forte, de renforcer les liens avec les partenaires et leur permettre de présenter aux délégués leurs dernières nouveautés.

ÉCONOMIE

→ LA CAPEB SIGNE UN ACCORD DE PARTENARIAT AVEC SIAMP



SIAMP conçoit, fabrique et distribue une gamme de produits et de systèmes à destination de l'espace WC : bâti-supports, plaques de commande, mécanismes de chasse d'eau, réservoirs et abattants. Les équipements de chasse SIAMP équipent la majorité des WC au sol installés en France. Au travers de cet accord de partenariat signé ce 25 novembre, le fabricant souhaite proposer des formations aux entreprises en département et région, soit dans les locaux de la CAPEB soit dans les siens. Il souhaite aider les entreprises à mieux connaître ses produits afin qu'elles puissent plus aisément les proposer à leurs clients. Des argumentaires précis seront proposés en ce sens. Il prévoit également d'élaborer avec la CAPEB des offres commerciales sous la forme de pack incluant ses produits. Enfin, outre des offres ponctuelles privilégiées pour les adhérents de la CAPEB, SIAMP prévoit de renvoyer systématiquement ses propres clients vers les CAPEB départementales pour tout ce qui concerne la qualification ECO Artisan RGE.